

Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 12 janvier 2009, à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, les conseillères et les conseillers suivants : Rock Morin, Yvan Verville, Daniel Paquette, Dianne Duchesne et Denise Dubois. Était également présente l'adjointe à la direction générale et secrétaire-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt.

Absent : Éric Poiré.

1. Ouverture de la séance par le maire, Daniel Rancourt.

2009-01-001

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux des séances du 3 décembre 2008 et du 11 décembre 2008;
4. Dossier patinoire – secteur Colombourg;
5. Approbation des comptes à payer :
 - a) Rapport des comptes à payer :
 - Liste au montant de 110 282,05 \$;
 - Liste au montant de 33 525,30 \$;
 - Liste au montant de 71 434,42 \$;
6. Période de questions;
7. Correspondance reçue et envoyée pour le mois de décembre 2008;
8. Inspecteur municipal adjoint;
9. Adoption du rapport budgétaire de l'Office municipal d'habitation de Macamic pour l'année 2009;
10. Demandes d'aide financière :
 - a) Commission scolaire du Lac-Abitibi – École des Quatre-Cantons;
 - b) Ressource pour personnes handicapées;
 - c) Place aux jeunes d'Abitibi-Ouest;
11. Appui à la Ville de Rouyn-Noranda – Services de circulation aérienne à l'aéroport;
12. Modalité du transfert de la taxe d'accise;
13. Demande d'adhésion d'une municipalité à la Corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest;
14. Rapport des comités;
15. Questions diverses :
 - a) Bingo;
 - b) Adoption du PAIF pour 2009-2010;
16. Période de questions;
17. Information de l'adjointe à la direction générale;
18. Levée de l'assemblée.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 4, 10b), 15a) et 17 n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

2009-01-002

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 3 DÉCEMBRE 2008 ET DU 11 DÉCEMBRE 2008**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : Les procès-verbaux des séances du 3 décembre 2008 et du 11 décembre 2008, soient adoptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

2009-01-003

5. **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- a) Rapport des comptes à payer :
 - Liste au montant de 110 282,05 \$;
 - Liste au montant de 33 525,30 \$;
 - Liste au montant de 71 434,42 \$;

Adoptée à l'unanimité.

6. **Période de questions**

Des contribuables résidant sur la Route 111 Ouest, demande à la Ville d'intervenir auprès du ministère des Transports concernant l'égouttement des fossés sur une partie de cette route.

7. **Correspondance reçue et envoyée de décembre 2008**

L'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée au cours du mois de décembre 2008.

2009-01-004

8. **INSPECTEUR MUNICIPAL ADJOINT**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : Madame Ginette Labbé soit nommée inspectrice municipale adjointe pour l'émission des divers permis.

Adoptée à l'unanimité.

2009-01-005

9. **ADOPTION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MACAMIC POUR L'ANNÉE 2009**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : La Ville de Macamic adopte les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Macamic pour l'année 2009 et accepte d'assumer 10% du déficit, soit un montant de 35 558 \$.

Adoptée à l'unanimité.

10. **Demandes d'aide financière**

2009-01-006

a) **COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-ABITIBI-ÉCOLE DES QUATRE-CANTONS**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par Dianne Duchesne et résolu :

QU' : Un montant de 100 \$ soit versé pour notre appui financier aux activités spéciales des élèves du pavillon de Mancebourg pour l'année 2009.

Adoptée à l'unanimité.

2009-01-007

b) **PLACE AUX JEUNES D'ABITIBI-OUEST**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par Dianne Duchesne et résolu :

QU' : Un montant de 50 \$ soit versé pour notre appui financier à l'occasion de la 17^e édition des séjours exploratoires de Place aux Jeunes qui se déroulera les 6, 7, 8 février et les 27, 28 et 29 mars 2009.

Adoptée à l'unanimité.

2009-01-008

11. **APPUI À LA VILLE DE ROUYN-NORANDA – SERVICES DE CIRCULATION AÉRIENNE À L'AÉROPORT**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie la Ville Rouyn-Noranda concernant leur demande à NAV Canada afin de maintenir les services actuellement offerts et permettre à Nav Canada de considérer le maintien de l'aéroport régional de Rouyn-Noranda comme une base d'opérations pour desservir un territoire plus vaste.

Adoptée à l'unanimité.

2009-01-009

12. **MODALITÉS DU TRANSFERT DE LA TAXE D'ACCISE**

Attendu que la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale* et de ses annexes;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions.

En conséquence il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : La municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

QUE : La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec;

QUE : La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de la programmation de travaux du 24 novembre 2008 et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;

QUE : La municipalité s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2009-01-010

13. **DEMANDE D'ADHÉSION D'UNE NOUVELLE MUNICIPALITÉ À LA CORPORATION DU TRANSPORT PUBLIC ADAPTÉ D'ABITIBI-OUEST**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte l'adhésion de la municipalité de Normétal à la Corporation du Transport public adapté d'Abitibi-Ouest.

Adoptée à l'unanimité.

14. **Rapport des comités**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

15. **Questions diverses**

2009-01-11

b) **ADOPTION DU - PAIF 2009-2010**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : Le PAIF 2009-2010, soit adopté tel que présenté par monsieur Christian Léveillé, ingénieur forestier.

Adoptée à l'unanimité.

16. **Période de questions**

Monsieur Aldé Beaulieu donne ses commentaires concernant la fermeture des dépotoirs ainsi que l'augmentation prochaine de la taxe qui s'y rattache.

2009-01-012

18. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Rock Morin et résolu à l'unanimité d'ajourner la séance au 26 janvier 2009. Il est 20 h 35.

ADOPTÉ.

Joëlle Rancourt
Secrétaire-trésorière adjointe

Daniel Rancourt
Maire